Gouvernement du Canada | Government of Canada

RAPPORT ANNUEL

1986-1987

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Canada

RAPPORT ANNUEL

1986/87

COMITE CONSULTATIF DES TELECOMMUNICATIONS

Comité consultatif des télécommunications

Juin 1987

Monsieur R. Stursberg
Sous-ministre adjoint
Télécommunications et technologie
Ministère des Communications
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Monsieur,

Au nom des membres du Comité consultatif des télécommunications, il nous fait plaisir de vous soumettre le Rapport annuel du Comité pour l'année financière 1986-1987.

Le président
Roger Marsham

Le secrétaire
Roger Beauparlant

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE 1

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LA GESTION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION 2

FORMATION 3

INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS (ISO) 5

CABLAGE INTERNE 5

SERVICES NOUVEAUX OU ÉVENTUELS 5

- Réseau de transmission par paquets du gouvernement 5
- Télétexte 6
- Vidéoconférence 6
- Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) 6
- Services améliorés 6
- Service mobile de radiotéléphonie cellulaire 7
- Service de télécommunications à faible trafic par satellite 7

SERVICES EXISTANTS 7

- Indication de classe transmissible (ICT) 7
- Annuaires du gouvernement du Canada 7
- Codes d'autorisation 8
- Factures de Bell Canada 8

QUESTIONS ADMINISTRATIVES 8

- Décourager l'utilisation du système téléphonique gouvernemental à des fins personnelles 8

PLANIFICATION A LONG TERME 8

- Revue annuelle de 1986 et cadre de planification des télécommunications au sein du gouvernement du Canada 8

COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX 9

- Région de l'Atlantique 9
- Région de l'Ontario 9
- Région du Centre 9
- Région du Pacifique 10

CONCLUSION 10

ANNEXE A: Mandat 13

ANNEXE B: Règles de procédures régissant le fonctionnement du CCT 15

HISTORIQUE

Le Comité consultatif des télécommunications (CCT) a été formé en 1976 par le Conseil du Trésor qui l'a chargé de conseiller et d'aider le MDC en matière de planification à long terme et de coordination de l'utilisation des télécommunications à l'échelle du gouvernement. Le Comité tient lieu de tribune permettant aux usagers des services de télécommunications de discuter de leurs problèmes communs et de faire connaître leurs points de vue sur des questions de télécommunications concernant, par exemple, les besoins en nouveaux systèmes et services, le coût et l'efficacité des services existants, la planification à long terme et les modifications à apporter à la politique administrative.

Les membres du Comité sont choisis par le SCT et représentent les ministères et organismes du gouvernement qui constituent les principaux utilisateurs des services de télécommunications. En 1986-1987, les ministères représentés au sein du Comité étaient les suivants :

Affaires extérieures Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Approvisionnements et Services Canada
Bibliothèque nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Défense nationale
Emploi et Immigration Canada
Energie, Mines et Ressources Canada
Environnement Canada
Gendarmerie royale du Canada
Ministère des Communications
- Agence des télécommunications gouvernementales
Revenu Canada, Douanes et Accise
Revenu Canada, Impôt
Santé et Bien-être social Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Transports Canada
Travaux publics Canada

En mai 1986, le sous-ministre adjoint, Secteur de l'administration et des finances du ministère des Affaires extérieures, M. Roger Marsham, était élu président du Comité. Il succédait ainsi à M. Paul Gauvin, d'Emploi et Immigration Canada. Les services de secrétariat du Comité sont assurés par l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG). Le CCT s'est réuni cinq fois durant l'année.

L'essentiel des travaux du CCT est effectué par des groupes de travail choisis et mandatés par le Comité.

Le Groupe de travail sur la planification des télécommunications (GTPT) est présidé par le MDC/ATG. Ses membres représentent les ministères suivants :

Défense nationale
Emploi et Immigration Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
Gendarmerie royale du Canada
Revenu Canada, Impôt
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Transports Canada
Travaux publics Canada

Le Groupe de travail sur la formation en télécommuniations (GTFT) a été formé et chargé de conseiller le personnel affecté aux télécommunications, en ce qui concerne les cours de formation communs, et les mécanismes de partage des informations, tant à court qu'à long terme, et d'organiser et de diriger des cours de formation et des séminaires. Présidé par le MDC/ATG, le Groupe est composé de représentants des ministères suivants :

Agence des télécommunications gouvernementales
Archives publiques Canada
Emploi et Immigration Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
Ministère des Communications
Musées nationaux du Canada
Statistique Canada
Travaux publics Canada

Les deux groupes se sont réunis cinq fois en 1986-1987.

Des liens ont également été établis avec les comités consultatifs régionaux, qui soumettent au CCT les questions que celui-ci doit régler.

Durant la période visée, les principaux défis du Comité consistaient à mieux faire connaître le milieu des télécommunications et à examiner des questions concernant la formation, la planification de carrière et le personnel. L'incidence des télécommunications sur la gestion de la technologie de l'information au sein du gouvernement est un domaine qui prend de plus en plus d'importance.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LA GESTION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Après la présentation du document rédigé par le Comité consultatif sur la gestion de l'information (CCGI) et intitulé "Aperçu de la politique de gestion de l'information : Cadre de gestion des techniques d'information", le Comité consultatif des télécommunications a été invité à faire part de ses observations et à donner des conseils à ce sujet.

L'examen du document a constitué l'essentiel des travaux du GTPT au cours de l'année. Étant donné que, dans le document, les considérations concernant les politiques sont d'une importance cruciale pour le milieu des télécommunications, le GTPT a rédigé un autre document énumérant les domaines sur lesquels, à son avis, le CCT doit se pencher. Le Comité a convenu que le lourd programme de travail qui en résultera nécessitera la création d'un comité directeur chargé d'élaborer un plan d'action.

En novembre 1986, le Sous-secrétaire, Direction de la politique administrative, SCT, M. Gerry Capello, était invité à prendre la parole devant le CCT. Il a renseigné le Comité sur le plan d'action du SCT en ce qui concerne la gestion de la technologie de l'information et la fonction de la toute nouvelle Division de la gestion de l'information du SCT, et il a apporté des éclaircissements sur le rôle du CCGI et sur ses rapports avec le CCT. Il a souligné l'importance d'établir un dialogue fructueux entre le CCT et le CCGI, particulièrement à une époque où les ressources diminuent et où l'on insiste beaucoup sur l'accroissement de l'efficacité.

FORMATION

D'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine au cours de l'année.

La deuxième session d'étude des télécommunications gouvernementales a eu lieu les 3 et 4 juin 1986. Ces sessions annuelles servent à examiner certains thèmes et réunissent les gestionnaires des services de télécommunications et de traitement de l'information. Le thème de la session de 1986, parrainée par EIC, était "Direction : Bureau intégré". La session a attiré 225 participants qui se sont par la suite dits très satisfaits et qui sont fortement en faveur de la tenue annuelle de ce genre d'activité. La documentation fournie par les conférenciers au Comité organisateur a ensuite été mise à la disposition des milieux des télécommunications et de l'informatique.

A la fin de l'année, la planification de la session d'étude de 1987, laquelle est parrainée par TC, était en bonne voie. Ayant pour thème "Mise en commun des solutions" elle réunira des conférenciers des États-Unis et des gouvernements provinciaux, des universités et des entreprises de télécommunications, de même que du gouvernement fédéral.

A la réunion du CCT tenue en mai 1986, on a fait le compte rendu d'une réunion spéciale qui s'était déroulée les 3 et 4 février 1986, à Cornwall, afin de discuter de quelle façon serait abordée la formation en télécommunications.

On a mis au point un plan d'action dont les principaux éléments sont les suivants :

A court terme :
- Cours destiné aux préposés aux télécommunications
- Répertoire des cours de formation en télécommunications

- Cours de formation de base des agents des services de télécommunications (AST)
- Participation de la CFP à l'élaboration des cours de formation
- Consultation du SCT

A moyen terme :

- Exposé présenté au Comité de formation professionnelle et technique

A long terme :

- Analyse de la profession
- Attestation/Accréditation
- Établissement de postes repères et classification
- Communication des questions concernant les télécommunications, particulièrement à la haute direction, notamment par l'organisation d'une semaine des télécommunications, par l'insertion d'un module sur les télécommunications dans le cadre des cours d'orientation de gestion, et par la publication d'un bulletin d'information et d'articles.

Il a été recommandé de charger l'ATG de diriger l'exécution du plan. Par conséquent, l'ATG a écrit au SCT pour lui demander d'appuyer le plan d'action et pour lui souligner qu'il est important que la CFP effectue l'analyse des professions que l'on retrouve dans le milieu des communications. Après consultation du SCT et de la CFP, on envisage d'effectuer une analyse des professions à la fin du printemps 1987. Le Comité de formation professionnelle et technique a également été renseigné sur le plan d'action.

En ce qui a trait au plan à court terme, un séminaire sur l'interconnexion des systèmes ouverts et un autre sur la bureautisation (basé sur la série intitulée "Automating the Office" présentée par TVOntario) ont été organisés au cours de l'automne 1986. Ces séminaires ont réuni environ 125 et 75 personnes respectivement.

Au sein du GTFT, un sous-groupe a été formé et chargé d'élaborer un cours de base visant à satisfaire aux besoins des AST, en attendant que l'analyse des professions soit activée. Les tâches des AST ont été déterminées et ont fait l'objet d'une classification selon qu'il s'agissait de fonctions techniques ou administratives, ou de fonctions de gestion. Chaque catégorie sera traitée selon trois niveaux de complexité. Le sous-groupe examine les méthodes de formation applicables à chaque catégorie et à chaque niveau.

Les travaux concernant les cours destinés aux préposés aux télécommunications et le répertoire des cours sont également en bonne voie. Dans le dernier cas, une enquête a été menée au sein du secteur privé (y compris les établissements d'enseignement) et des organisations du gouvernement, et une base de données a été élaborée. Un répertoire des cours de formation sera disponible au cours de l'été 1987. L'ATG espère

pouvoir conclure des ententes spéciales avec les établissements de formation afin de satisfaire aux besoins communs du personnel affecté aux télécommunications dans les divers ministères.

INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS (ISO)

Les travaux entrepris en 1985-1986 en vue d'élaborer une réponse au document de travail du MDC concernant les incidences de l'ISO sur le Canada ont abouti à une présentation officielle du CCT. Le Comité a appuyé le principe de l'ISO et a proposé de favoriser l'acquisition de produits qui répondent à cette norme. Pour ce qui est des incidences éventuelles de l'ISO sur les possibilités de commercialisation et sur la compétitivité, le Comité s'intéresse à l'ISO parce qu'il est d'avis qu'elle constitue un moyen d'améliorer la prestation des programmes et la productivité administrative au sein du gouvernement. Afin de ne pas restreindre le nombre de fournisseurs canadiens de systèmes et de services, le Comité a proposé d'établir un centre d'excellence du gouvernement destiné à aider la petite entreprise et à faire savoir aux fournisseurs que la mise en oeuvre de l'ISO est un objectif à long terme du gouvernement. Le CCT a appuyé la formation d'un Comité national chargé d'assurer la transition vers la technologie de l'ISO et a demandé à l'ATG de prendre les mesures nécessaires pour le tenir au courant des progrès qui seront réalisés.

CABLAGE INTERNE

Les normes de câblage des immeubles du gouvernement constituent un sujet de préoccupation constante. L'absence de normes donne lieu à des problèmes d'interconnexion.

Le Comité a été informé que certaines démarches ont été entreprises en collaboration avec les fournisseurs et les entreprises de télécommunications en vue d'établir une spécification applicable à l'échelle du gouvernement. Par suite d'une évaluation des travaux effectués jusqu'à maintenant dans le domaine, la question du câblage par paires torsadées devra être abordée en priorité de manière à ce que le câblage permette la transmission à la fois de la voix et des données, de même que les applications futures du RNIS. Des pressions sont actuellement exercées sur l'Association canadienne de normalisation pour qu'elle élabore des normes ou des lignes directrices concernant le câblage.

Dans un domaine connexe, les travaux du gouvernement en matière de concept de construction intelligente fondée sur la fibre optique et la technologie de la radio vont bon train.

SERVICES NOUVEAUX OU ÉVENTUELS

Certains exposés sur les services communs nouveaux ou éventuels ont été présentés au CCT et au GTPT au cours de l'année.

- **Réseau de transmission par paquets du gouvernement :** Deux exposés en la matière ont été présentés au CCT. Un marché de services a été conclu à la fin de l'année, mais il restait encore de nombreuses étapes à

franchir, notamment l'approbation de la requête par le CRTC, avant que le service ne devienne réalité.

Les caractéristiques et les avantages du système ont été mis en relief dans les exposés, et on a fait remarquer que des économies de l'ordre de 20 pour cent pourraient être réalisées par rapport aux services commerciaux, selon l'application mise en oeuvre. Au départ, environ 90 régions du Canada seront desservies. Le système permettra le chiffrage de bout en bout, conformément à la norme de chiffrage des données.

- **Télétexte :** Le MDC a présenté un exposé sur cette technologie en vue de déterminer s'il est possible d'établir un service commun. Il a été demandé aux ministères de communiquer leurs idées d'applications au MDC.

- **Vidéoconférence :** Un représentant du Groupe des systèmes nationaux de Telecom Canada a présenté un exposé sur le service Conference 600. L'objectif de l'exposé était de permettre à l'ATG de déterminer s'il existe un besoin à l'égard de ce type de services, de sorte que l'Agence puisse examiner la possibilité de recourir à des installations à utilisation partagée dont les coûts seraient inférieurs et qui offriraient une meilleure protection.

- **Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) :** Étant donné que cette technologie est sur le point de devenir réalité, un exposé sur les répercussions et les avantages éventuels du RNIS a été présenté. A la lumière de l'intégration des technologies des télécommunications et du traitement des données, l'ATG a établi un plan comprenant les points suivants :

  - une architecture du réseau gouvernemental intégré;
  - des services intégrés améliorés de communications gouvernementales;
  - la compatibilité des systèmes gouvernementaux d'information et de communications.

  Il est proposé que le gouvernement, en collaboration avec Bell Canada, procède à des essais d'envergure internationale vers la fin de 1987. Le gouvernement participera également à une étude du Stanford Research Institute visant à définir les besoins des usagers et à faire des prévisions concernant les marchés. Les ministères intéressés à participer à ces travaux ont été invités à communiquer avec l'ATG.

- **Services améliorés :** Au cours d'un exposé ultérieur sur le deuxième point de la stratégie de l'ATG, on a expliqué comment la modernisation du réseau unifié du gouvernement pourrait se réaliser progressivement grâce à l'introduction du réseau de transmission par paquets du gouvernement, à l'extension du service à l'aide du service de télécommunications par satellite à faible trafic, à la numérisation du réseau interurbain et grâce à l'élaboration de spécifications concernant le câblage des immeubles du gouvernement en vue de fournir des services améliorés, y compris un service de messages électroniques et d'échange de documents et un service de transmission de messages parlés.

Une séance d'information détaillée a été donnée sur les services de commutation de messages parlés, que l'ATG et le SCT/Finances mettent actuellement à l'essai. L'ATG prévoit également élaborer des lignes directrices concernant l'utilisation d'un service intégré partagé de commutation de messages parlés.

- **Service mobile de radiotéléphonie cellulaire :** Le Comité lui ayant demandé d'élaborer des lignes directrices sur l'acquisition et l'utilisation d'un service mobile cellulaire, l'ATG a d'abord effectué une enquête. Les résultats ont révélé qu'il n'existe actuellement aucun besoin de services communs. Toutefois, des lignes directrices seront élaborées.

- **Service de télécommunications à faible trafic par satellite :** L'ATG ayant maintenant terminé l'étape de l'évaluation de ce projet en consultation avec plusieurs ministères, l'Agence a conclu qu'un réseau à faible trafic, dont l'application première serait la transmission des données, répondrait à un besoin.

SERVICES EXISTANTS

- **Indication de classe transmissible (ICT) :** L'ATG a donné une séance d'information sur l'inclusion obligatoire de l'ICT dans les spécifications concernant le réseau unifié. L'ICT est transmise avec les informations envoyées au poste de l'appelé de manière à ce que les données concernant l'admissibilité de l'appelant à l'utilisation des dispositifs du réseau soient transmises par l'entremise de ce dernier.

  Le Comité a conseillé à l'Agence d'inclure cette exigence dans les spécifications concernant tous les commutateurs du réseau unifié, étant donné que cela donnerait plus de souplesse au système et qu'il serait possible de réaliser des économies. L'ATG a également été chargée d'informer l'industrie de la décision.

- **Annuaires du gouvernement du Canada :** L'ATG a fait une proposition concernant la distribution des annuaires et la répartition des frais. Cette proposition avait pour but de mieux sensibiliser les usagers à l'utilisation efficace du système téléphonique, de réduire la demande de services de standardiste, de même que les frais de production des annuaires.

  Après étude par un groupe de travail, la première proposition a été modifiée de manière à ce que les frais fixes soient partagés équitablement entre tous les ministères en fonction des numéros d'annuaire (NA), et que les frais en question soient inclus dans ceux des services locaux partagés. Les frais variables (d'impression et de distribution) seraient facturés directement aux ministères en fonction de la quantité d'annuaires achetés. En raison de certaines divergences d'opinion au sein du Comité, il a été décidé d'exiger que l'ATG procède de la façon proposée, et que la situation soit réexaminée après un an.

- **Codes d'autorisation :** Les membres du Comité ayant fait part de leurs inquiétudes à propos de l'utilisation ou de l'éventuelle utilisation abusive des codes, il a été demandé à l'ATG de prendre des mesures pour alléger le problème. Ainsi, une lettre a été envoyée à tous les sous-ministres adjoints des ministères afin de leur faire prendre conscience des responsabilités financières qu'implique l'acceptation des codes d'autorisation. En outre, une lettre circulaire de l'ATG concernant la sécurité des codes d'autorisation a été envoyée en novembre 1986.

- **Factures de Bell Canada :** Étant donné que les nouvelles factures de Bell Canada causent aux gestionnaires des centres de responsabilité des difficultés de vérification des appels tarifés, le Comité a demandé à l'ATG de se pencher sur le problème au nom du gouvernement fédéral, en collaboration avec Bell. Par suite des discussions qui ont eu lieu entre l'ATG et Bell, cette dernière a établi une procédure fondée sur la présentation d'un seul compte par page aux entreprises clientes. Pour ce qui est du gouvernement, cette procédure sera adoptée dans le cas des ministères dont le volume d'appels interurbains automatiques est élevé. Toutefois, étant donné qu'on est d'avis que le gouvernement devrait être considéré comme un client unique, les négociations avec Bell se poursuivent.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Décourager l'utilisation du système téléphonique gouvernemental à des fins personnelles : EIC a présenté un exposé sur les méthodes employées à l'interne pour empêcher l'utilisation du système téléphonique à des fins personnelles. Il a été demandé à EIC de fournir de la documentation sur ces méthodes et de mettre ses renseignements à la disposition des autres ministères. Il a également été proposé d'utiliser une méthode du même genre qui servirait de base à une pratique d'utilisation normalisée des télécommunications. On pourrait ensuite demander que les renseignements concernant sa mise en oeuvre soient indiqués dans le PSTI. Afin de donner plus de poids à ce message, l'ATG a inséré dans la première page de l'annuaire téléphonique un avertissement concernant l'utilisation non officielle des téléphones du gouvernement.

PLANIFICATION A LONG TERME

Revue annuelle de 1986 et cadre de planification des télécommuniations au sein du gouvernement du Canada : L'ATG rédige la Revue annuelle en consultation avec le CCT. A la différence des années passées, l'ATG a utilisé les chiffres des Comptes publics concernant les dépenses engagées par les ministères au titre des télécommunications afin de fonder ses prévisions sur les informations les plus fiables et les plus à jour. On s'attend à ce que la nouvelle méthode permette de réduire la quantité de données à fournir dans le PSTI, et que les ministères puissent faire meilleur usage du PTSI aux fins de la planification. Le Comité a approuvé une version provisoire du document de 1986.

COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Cette région compte trois comités, soit un à Terre-Neuve, un en Nouvelle-Écosse et un autre pour le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Édouard. L'un des principaux points qui ont fait l'objet de discussions à l'occasion des réunions de la région de l'Atlantique a été les méthodes de facturation de l'ATG en ce qui a trait aux appels interurbains. Le Comité du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Édouard a écrit au CCT pour l'informer que, après avoir délibéré sur le sujet, il avait approuvé une motion visant à ce que l'ATG poursuive l'élaboration et la mise en oeuvre de méthodes de facturation semblables à celles qu'utilisent les compagnies de téléphone.

Les autres points de discussion ont été les suivants :

- les cours de formation en télécommunications;
- l'amélioration du réseau interurbain du gouvernement dans la région en vue d'éliminer l'utilisation de l'interurbain automatique;
- la production de l'annuaire téléphonique régional;
- le réseau de transmission par paquets du gouvernement;
- le règlement concernant le raccordement du matériel terminal;
- le courrier électronique.

Un séminaire de deux jours sur la planification de la bureautisation a eu lieu à St. John's et à Halifax.

Région de l'Ontario

Ontario Regional Telecommunications Consultative Committee (ORTCC) : Les travaux de modernisation des réseaux unifiés de Toronto, Hamilton, Kingston et Burlington étant terminés, la plus grande partie du programme de travail de l'ORTCC a porté sur la qualité, la stabilisation et la gestion du service local et du service interurbain.

L'ORTCC s'est procuré la série "Automating the Office" de TVOntario et l'a présentée à environ 35 représentants des ministères.

Région du Centre

Deux nouveaux groupes consultatifs ont été formés au cours de l'année.

Winnipeg : Les représentants de 32 ministères et organismes ont participé à la première réunion qui a eu lieu en octobre. En février, s'est tenue la deuxième réunion, au cours de laquelle un président a été élu pour l'année financière 1987-1988.

Les points de discussion ont été les suivants :

- la formation;
- la localisation et les données d'appel;

° les annuaires;
° les réseaux unifiés locaux;
° l'application du tarif de la Manitoba Telephone System.

Edmonton : Le groupe a été formé en mars 1986 et ses membres proviennent de 11 ministères représentant 80 pour cent du réseau unifié d'Edmonton.

En raison, surtout, des activités entourant le projet de construction du nouvel immeuble fédéral (Canada Place), huit réunions ont eu lieu jusqu'à maintenant.

Région du Pacifique

Groupe d'étude sur les usagers des services de télécommunications : Le groupe s'est réuni trois fois au cours de l'année et il a donné des cours de formation d'une durée de trois jours, auxquels ont participé 19 employés affectés aux télécommunications.

Étant donné que la croissance des services partagés a été de l'ordre de 17 pour cent au cours de l'année financière 1986-1987, l'un des principaux points de discussion a été l'expansion des services partagés, c'est-à-dire :

° la mise en oeuvre d'un réseau unifié SL-1 PABX à Surrey;
° l'extension du service Centrex de Victoria jusqu'à Sidney;
° l'installation d'un nouveau système Centrex unifié à commutateur électronique, à Prince George.

Les autres points étaient les suivants :

° les tarifs applicables aux services partagés de télécommunications;
° l'annuaire téléphonique régional;
° le service interurbain à accès direct.

Pour l'année qui vient, les travaux du groupe consisteront principalement à poursuivre l'extension des services partagés vers les bureaux de district.

CONCLUSION

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Comité a continué de mettre l'accent sur les questions à plus long terme, notamment sur la formation et le perfectionnement du personnel affecté aux télécommunications et sur l'incidence des télécommunications dans le cadre de la gestion globale de la technologie de l'information au sein du gouvernement.

Les efforts déployés en vue de répondre aux besoins à court terme de formation en télécommunications ont été intensifiés et ont eu pour résultat une réponse très favorable de la part du milieu des télécommunications.

Des progrès importants ont été accomplis au chapitre des travaux de base visant à donner une meilleure idée du rôle des télécommunications au regard de la prestation efficace des programmes et services gouvernementaux. Le SCT a reconnu le rôle du CCT en tant que représentant du milieu des télécommunications.

Le Comité a répondu aux changements survenus dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la technologie et des normes, et il a conseillé le MDC au sujet des services nouveaux et existants.

L'année qui vient présentera de nombreux défis au CCT. Le SCT a bien accueilli la participation active du Comité à la formulation des nouvelles politiques concernant la gestion de la technologie de l'information. A cet égard, le rôle du CCT prendra encore de l'importance. Le Comité devra se donner comme objectif de veiller à ce que la planification soit abordée de façon coordonnée, de sorte que l'ensemble du gouvernement puisse tirer pleinement avantage des télécommunications, qui joueront le rôle de catalyseur de la convergence de l'informatique traditionnelle et des technologies de la bureautique.

COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CCT)

MANDAT

1. Finalité

Le Comité consultatif des télécommunications donne aide et conseils au Ministère des Communications (MDC) sur la planification et la coordination à long terme de l'utilisation des télécommunications à l'échelle du gouvernement.

2. Rôle consultatif

Le Comité consultatif des télécommunications sert de forum permettant aux utilisateurs des télécommunications d'examiner les problèmes communs et de donner, à un niveau supérieur, avis et conseils au MDC sur des questions touchant:

a) les besoins de planification à long terme;

b) la demande de nouveaux services et la nécessité d'établir de nouveaux systèmes;

c) les moyens de satisfaire les besoins des utilisateurs.

3. Rôle de soutien

Le Comité consultatif des télécommunications, grâce à l'expérience de chacun des ministères, crée une remontée d'information à un niveau supérieur; il:

a) sert de forum pour l'échange d'information quant au coût et à l'efficacité des services obtenus de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) et d'autres sources;

b) sert de forum pour les questions et problèmes importants concernant les télécommunications et pour proposer des lignes de conduite;

c) encourage l'évaluation des principaux systèmes de télécommunications ainsi que celle des mécanismes actuels de coordination du gouvernement;

d) sert de forum pour l'étude des propositions de modifications à apporter aux politiques, directives et lignes directrices administratives concernant la planification, la coordination, l'acquisition, l'exploitation et l'évaluation des systèmes de télécommunications du gouvernement.

4. Composition du Comité et réunions

Le Comité se compose de représentants, à un niveau supérieur, et comprend des représentants des ministères et organismes qui sont normalement d'importants utilisateurs de télécommunications du gouvernement et qui ont été choisis par le Secrétariat du Conseil du Trésor (CTS).

Le président est élu par les membres du Comité. Le secrétariat est assuré par l'ATG. Le comité se réunit généralement tous les trois mois, mais le président ou le MDC peuvent convoquer d'autres réunions, au besoin. Tout membre peut demander de fixer d'autres réunions ou de mettre des points à l'ordre du jour.

Les Comités consultatifs régionaux sur les télécommunications peuvent référer toute question au CCT.

RÈGLES DE PROCÉDURES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CCT)

1. La direction

a) La direction se compose d'un président et d'un secrétaire.

b) A la fin de chaque année financière, la Direction rédige le rapport annuel pour la gouverne du Sous-ministre adjoint, Télécommunications et Informatique, ministère des Communications (MDC), et en envoie également copie au Conseil du Trésor et à d'autres ministères.

2. Le Président

a) Sur présentation des candidats, le Comité élit un président à la majorité des voix.

b) Les membres sont informés des antécédents de tous les candidats avant de voter.

c) Le président est élu pour une période d'un an qui coïncide normalement avec l'année financière (c.-à-d. du 1er avril au 31 mars).

d) Si un président démissionne, le ministère dont il relève pourvoit à son remplacement, à la satisfaction du Comité jusqu'à la fin de son mandat. Si cela n'est pas possible, un nouveau président est élu selon la formule précisée en (a) ci-dessus.

e) En cas d'absence du président à une réunion, il est provisoirement remplacé par l'ex-président ou par un ancien président. Si aucun ancien président n'est présent, le secrétaire s'acquitte de ces fonctions.

3. Le Secrétaire

a) L'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) fournit au Comité le secrétaire et les services de secrétariat dont il a besoin, le secrétaire n'ayant pas droit de vote et ne représentant aucun ministère.

b) L'ordre du jour et tout document d'appoint, y compris les propositions à présenter, sont distribués au moins deux semaines avant la tenue d'une réunion. Seul le président peut autoriser la présentation de documents qui n'ont pas été remis dans les délais prescrits.

c) Le procès-verbal des réunions du Comité est normalement transmis dans les deux langues officielles aux membres et à leurs remplaçants dans les trois semaines suivant les réunions. Il est également adressé aux coordonnateurs des télécommunications de tous les ministères et organismes qui sont assujettis aux lignes de conduite et aux directives contenues dans le chapitre 435 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, intitulé "Administration des télécommunications".

4. Composition

a) Le Comité est composé de représentants:

(i) des utilisateurs importants des télécommunications et d'un certain nombre d'autres ministères et organismes;

(ii) d'organismes de services communs responsables de l'approvisionnement en télécommunications - l'ATG, Approvisionnements et Services Canada (ASC) et Affaires extérieures Canada;

(iii) du ministère coordonnateur - MDC; et

(iv) de l'organisme centrale - Secrétariat du Conseil du Trésor (CTS).

b) Chaque ministère utilisateur participant peut avoir un représentant et un ou deux remplaçant(s) sauf dans les cas où le MDC, le CTS et le CCT jugent qu'il est pertinent d'avoir un plus grand nombre de membres, par exemple, l'ATG et ASC.

c) Au cours du mandat du président, le ministère dont il relève peut désigner un autre représentant qui aura droit de vote.

d) En tout temps, un ministère qui désire devenir membre du Comité peut en faire la demande au Cabinet du sous-secrétaire, Direction de la politique administrative, Secrétariat du Conseil du Trésor.

e) Au moins une fois par année, le personnel du Conseil du Trésor revoit la composition actuelle du Comité, de concert avec la direction et en consultation avec les membres intéressés.

f) L'admission de nouveaux membres et le renouvellement du titre de membre se fondent sur les critères suivants:

(i) L'importance du ministère ou de l'organisme en question par rapport aux dépenses totales du gouvernement fédéral en matière de télécommunications;

(ii) L'importance des télécommunications pour le programme du ministère;

(iii) Le niveau du représentant - les membres du Comité doivent en général occuper un poste au plus haut niveau possible, posséder des connaissances approfondies des télécommunications et avoir l'autorisation d'agir au nom de leur ministère;

(iv) Le registre de présence du représentant.

g) Les noms du représentant de chaque ministère et de son remplaçant sont remis au secrétaire par courrier, les représentants n'ayant pas été identifiés de cette manière étant privés du droit de vote.

5. Observateurs

a) Les représentants des ministères peuvent être accompagnés, s'ils le jugent nécessaire, par un nombre illimité d'observateurs qui fourniront des conseils d'experts. Pour que le président reconnaisse un observateur, celui-ci doit s'adresser au Comité par l'entremise du représentant officiel qu'il accompagne.

b) Quiconque souhaite assister à une réunion et en fait pas partie d'un ministère représenté doit en demander la permission au président au moins une semaine avant la date de la réunion. Les observateurs qui assistent aux réunions à titre personnel n'ont pas le droit d'y prendre la parole à moins de l'avoir précisé dans leur demande d'admission.

6. Vote

a) Chaque ministère n'a droit qu'à une seule voix.

b) Les recommandations sont adoptées à la majorité des voix du Comité; cependant, le nom et l'opinion du ministère dissident doivent être consignés pour toute recommandation qui ne reçoit pas l'approbation unanime des membres du Comité.

c) En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

7. Réunions

a) Le président ou le MDC, selon le cas, convoque les réunions. Le quorum est exigé (10 membres avec droit de vote).

b) Le comité devrait se réunir au moins tous les trois mois.

c) La date de la réunion suivante est fixée au dernier article à l'ordre du jour de chaque réunion. Toute modification subséquente doit être communiquée aux représentants des ministères au moins trois semaines avant la tenue de la réunion.

8. Lieu des réunions

Le lieu des réunions du Comité est fixé par le secrétaire.

9. Groupes d'études

Le travail du Comité se fait par l'intermédiaire de groupes d'études choisis et mandatés par le Comité. Ils ont des objectifs précis à atteindre et des délais à respecter dans la mesure du possible.

10. Liaison avec les Comités consultatifs régionaux sur les télécommunications

Les questions qui selon les Comités consultatifs régionaux sur les télécommunications doivent être portées à l'attention du CCT seront normalement soumises au président du CCT par l'entremise du secrétariat.

11. Exposés

a) Les exposés préparés par un groupe quelconque du secteur public sur des sujets qui intéressent le Comité sont présentés normalement dans le contexte des réunions du Comité.

b) La présentation des exposés préparés par un groupe du secteur privé doit être coordonnée par le secrétaire. La direction décide au fur et à mesure si les exposés doivent être présentés ou non dans le cadre des réunions du Comité.